

*Confiteor*, comme préparation immédiate à la réception du Sacrement. Cette récitation, suivie de l'absolution du prêtre (*misereatur*), n'eut lieu d'abord que pour les communions données en dehors de la messe. Bientôt après, cet usage fut introduit dans le temps même du Saint-Sacrifice, par les ordres mendiants. Il n'a jamais été adopté par les Chartreux.

Ce *Confiteor* est abrégé dans plusieurs liturgies. Dans celles de Sarum et de Bangor, il est ainsi formulé : « Confiteor Deo, beatae Mariae, omnibus sanctis et vobis, quia peccavi nimis cogitatione, locutione et opere, mea culpa. Precor sanctam Mariam, omnes sanctos Dei et vos orare pro me (1). »

(1) W. Maskell, *The ancient Liturgy of the church of England*, p. 6.

## CHAPITRE IV

### Des rites, cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis la réception de l'Eucharistie

#### ARTICLE I

##### De la posture des communicants

Les apôtres, quand ils firent la Cène avec Notre-Seigneur, étaient assis sur des lits, à la manière des Romains et des Juifs. C'est ainsi que durent communier les premiers fidèles, surtout dans leurs agapes. Cet usage, qui régnait encore au III<sup>e</sup> siècle, fournit à M. Roller (1) un argument contre la croyance à la transsubstantiation ; il oublie que l'adoration ne se traduit pas nécessairement par des marques extérieures.

Aujourd'hui, la nécessité seule autorise cette posture ; mais on pourrait reconnaître un vestige de l'usage primitif dans l'office solennel où le pape communique étant assis.

La coutume de s'agenouiller en certaines circonstances remonte à l'origine de l'Église. Saint Pierre s'agenouilla pour prier (2). Saint Paul se mit à genoux avec les anciens d'Éphèse (3). Il se jeta à genoux au bord de la mer pour prier avec ceux qui l'accompagnaient (4). Jésus-Christ lui-même s'agenouilla pour prier son Père dans le jardin de Gethsémani. Saint Jean nous montre à genoux et prosternés les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse qui entouraient le trône de l'Agneau. De prime abord, il peut paraître singulier que, pour recevoir la sainte Eucharistie, on soit resté debout, même après que le culte

(1) *Catacombes de Rome*, t. I, p. 143.

(2) *Act.*, ix, 40.

(3) *Act.*, xxi, 36.

(4) *Act.*, xxi, 5.

chrétien fut complètement organisé. Mais il faut se rappeler que, pendant longtemps, on déposait la parcelle eucharistique dans la main du communiant. Il était bien plus facile au prêtre de faire cette distribution, alors que les fidèles restaient debout; et, quand ceux-ci participaient au calice, il y avait bien moins de danger d'effusion que s'ils avaient été agenouillés. D'ailleurs les chancels, derrière lesquels se tenaient les communicants, étaient ordinairement assez élevés; si les fidèles s'étaient agenouillés, il leur eût été souvent bien difficile de recevoir l'Eucharistie dans le creux de la main.

Saint Ephrem dit que la posture des communicants était inspirée par le souvenir des enfants d'Israël qui mangeaient debout l'Agneau pascal.

On pourrait objecter que saint Cyrille de Jérusalem dit qu'en allant communier, il faut se courber dans un état d'adoration et de vénération (1); que saint Jean Chrysostome exhorte les communicants à se prosterner devant l'autel (2). Mgr Martigny en conclut qu'on recevait parfois l'Eucharistie à genoux. Il invoque également la pratique générale de prier à genoux aux jours de station. « Si cette posture humiliée, dit-il (3), était exigée pour la prière en général, elle devait l'être plus encore pour la communion. » Nous croyons qu'il serait hasardeux de tirer des conséquences d'analogie, en ce qui concerne des rites tout à fait différents; il y avait dans l'un d'eux des conditions physiques qui n'existaient pas dans l'autre. Quant aux textes invoqués, ils se rapportent à des inclinations de tête, à des génuflexions, à des prosternations, à des marques d'adoration qui sont tout à fait distinctes de la posture que l'on gardait en communiant. Là où ces signes extérieurs ne se produisaient pas, il n'y en avait pas moins une adoration intérieure. « Personne ne mange cette chair, dit saint Augustin (4), avant de l'avoir adorée. » Dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, le diacre, au moment de la communion, dit : *Stemus honeste, stemus cum tremore*. « Approchons-nous debout, en tremblant et avec crainte, les yeux baissés, notre âme élevée à Dieu, gémissant en silence, » dit Jean de Jérusalem, dans un sermon sur la pénitence, inséré dans les œuvres de saint Jean Chrysostome.

A la messe solennelle du pape, le diacre communie debout : c'est le

(1) *Cat. V myst.*

(2) *Homil. XXXI in natal. Christi.*

(3) *Dict. des ant. chrét.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 196.

(4) *In Psalm. XC VIII.*

seul vestige qui reste en Occident de cet antique usage. Les Orientaux, au contraire, l'ont parfaitement conservé la plupart. Les fidèles, ainsi que les ministres de l'autel, se tiennent debout pour recevoir l'Eucharistie dans leurs mains croisées l'une sur l'autre. Ils tiennent les yeux baissés et inclinent un peu la tête en signe d'adoration. Les Cophtes et les Éthiopiens prétendent que la génuflexion est un signe de deuil et d'humilité, action qui ne convient pas à la joie spirituelle, inséparable de la communion (1).

Comme nous le verrons plus loin, c'est vers le XI<sup>e</sup> siècle, plus tôt dans certaines contrées, plus tard dans d'autres, que, chez les Occidentaux, on déposa la sainte hostie dans la bouche des fidèles et non plus dans leurs mains. Il devint alors plus commode pour l'officiant et pour les fidèles que ces derniers se missent à genoux. Cet usage se généralisa peu à peu, surtout après la suppression du calice, qu'il n'aurait pas été prudent de boire dans une position agenouillée, ce qui aurait rendu les accidents plus fréquents.

Les Bulgares, imbus des préjugés populaires de quelques Grecs, croyaient que, pour recevoir l'Eucharistie, il était obligatoire de se diriger vers l'autel avec les mains croisées sur la poitrine. Le pape Nicolas I les dissuada de cette croyance (2).

Les religieuses de Port-Royal n'approchaient point de la sainte Table sans s'être prosternées auparavant. C'est ce qui se fait encore dans quelques communautés de femmes.

#### ARTICLE II

##### De l'ordre de succession dans la réception eucharistique

Dans toutes les liturgies de l'Orient et de l'Occident, le prêtre communie avant les fidèles, imitant en cela l'exemple que, d'après la tradition, Jésus-Christ a donné dans l'institution de la Cène. Nous ne trouvons d'exception à cet égard que dans la prétendue liturgie catholique, rédigée pour la Suède en 1576, où le prêtre ne communie qu'après les fidèles. Rappelons aussi que Jobius, moine d'Orient, sous le

(1) Legrand, *Voyage hist. d'Abyssinie*, diss. II, p. 332.

(2) *Consult. Bulgar.*, c. LIV.

règne de Justinien, prétendait prouver, en invoquant des textes de saint Luc et de saint Paul, que l'usage primitif était de donner d'abord le précieux sang et ensuite le corps de Jésus-Christ.

Les *Constitutions apostoliques* prescrivent l'ordre suivant pour la réception de l'Eucharistie : les prêtres assistants selon leur rang d'ancienneté dans le sacerdoce, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les ascètes, les diaconesses, les vierges consacrées à Dieu, les veuves, les enfants, le reste des fidèles, en commençant par les hommes.

Ce n'est que dans les *Constitutions apostoliques* que nous voyons l'évêque faire seul cette distribution. Dans les autres anciens documents liturgiques, où l'ordre prescrit est à peu près le même, les diacres coopèrent à la distribution du calice et quelquefois même à celle du pain eucharistique. En ce qui concerne le précieux sang, les prêtres assistants le prenaient eux-mêmes; les diacres recevaient le calice et ensuite le distribuaient aux fidèles dans l'ordre que nous avons indiqué.

Le concile de Nicée (can. xviii) dit que le diacre ne doit recevoir la communion qu'après les prêtres, et qu'il a appris que plusieurs de ces ministres s'ingéraient de recevoir l'Eucharistie, même avant les évêques; il s'agit évidemment là non point de l'officiant, mais des prêtres et des évêques qui assistaient au Saint-Sacrifice.

Thomassin (1) considérait comme une faute liturgique que, dans certaines églises, le Jeudi saint, le diacre et le sous-diacre qui servaient à l'autel, communiaient avant les prêtres qui sont au chœur. Joseph Baldeschi, maître des Cérémonies à Saint-Pierre de Rome, dit d'une manière générale que les ministres sacrés, *parati*, doivent communier les premiers. « L'auteur, dit M. l'abbé Favrel (2), suppose que les ministres sacrés sont prêtres, puisqu'il ajoute : *ainsi que les autres prêtres*; mais, lors même qu'ils ne seraient pas revêtus de ce caractère, nous croyons qu'ils devraient encore recevoir la communion les premiers, *ratione paramentorum*. »

Nous apprenons de Jean Moschus (3) que, de son temps, dans quelques églises, les petits garçons communiaient immédiatement après les clercs.

À Rome, les hommes se présentent à la sainte Table, du côté de

(1) *Discipline de l'Église*, t. II, p. 260.

(2) *Cérémonies selon le rite romain*, p. 146.

(3) *Prat. spirit.*, cap. ult.

l'Évangile, et les femmes, du côté de l'Épître. Ailleurs, les hommes communient d'abord, les femmes ensuite.

La Congrégation des Rites a décidé que la communion doit être donnée premièrement au servent de messe, en raison de son ministère, puis selon les rangs de dignité (1).

Chez les Cophtes, le prêtre descend du sanctuaire, donne la bénédiction au peuple par un signe de croix de la patène contenant le pain consacré; il communique d'abord les hommes qui, en recevant l'hostie, se prosternent jusqu'à terre. Après avoir donné à ces derniers la bénédiction avec la patène, il communique les femmes en leur donnant la bénédiction de la patène, avant et après la communion (2).

#### ARTICLE III

##### Des paroles prononcées par le prêtre en donnant la communion

Le célébrant prend de la main gauche le ciboire qu'il a découvert, ou bien la patène contenant les hosties qu'il a consacrées à la messe; de la main droite, il prend une des saintes hosties qu'il élève un peu au-dessus de la patène ou du ciboire et, se tournant vers le peuple, il prononce ces paroles : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*; et aussitôt il ajoute trois fois : *Domine, non sum dignus ut intres sub lectum meum; sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea*. Il descend alors par le milieu de l'autel, s'approche de ceux qui doivent communier, commençant toujours du côté de l'Épître. Sur chacune des personnes à qui il va donner la communion, il fait un signe de croix, en disant : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen*.

Nous trouvons dans l'*Agnus Dei* les propres paroles de saint Jean-Baptiste, montrant aux Juifs le divin Rédempteur, la sainte victime figurée par l'Agneau pascal. Dans plusieurs anciens Missels, on lit cette variante : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis*. En Allemagne, le prêtre dit ces paroles en langue vulgaire.

(1) 13 jul. 1658, n° 1760.

(2) *Perpét. de la Foi*, t. III, p. 185.

Le prêtre cophte prononce cette allocution : « Voici le pain des saints. Que celui qui est exempt de tout péché approche; mais que celui qui est souillé par le péché se garde bien d'approcher, de peur qu'il ne soit foudroyé par la vengeance divine. Quant à moi, je ne participe pas à son sacrilège (1). »

Le prêtre répète les paroles *Domine non sum dignus*, qu'il a déjà dites pour lui-même; il les répète, pour que tous ceux qui doivent communier les disent avec lui et se pénètrent de sentiments d'humilité. Cet usage est fort ancien, puisqu'il est recommandé par Origène (2) et par saint Jean Chrysostome (3). Mais les paroles du Centenier ne sont devenues liturgiquement obligatoires pour l'officiant que vers le xv<sup>e</sup> siècle. En 1585, le concile d'Aix dit qu'elles seront prononcées par le prêtre ou par le clerc. Parfois ces paroles étaient remplacées par une formule toute différente. Le cardinal Bona cite la suivante d'un ancien Missel romain : « Je vous salue, ô chair de Jésus-Christ, à jamais sainte, ô vous qui, avant tout et par-dessus tout, êtes ma suprême douceur ! »

Certains prêtres, en communiant des personnes du sexe, ont cru, par purisme grammatical, devoir dire : *Domine, non sum digna*. Cette innovation se répandit dans quelques couvents de religieuses, par exemple, à l'abbaye de Ronceray, d'Angers; elle fut même conseillée par un Missel imprimé à Venise en 1563. Mais le Missel romain, en ordonnant de dire *Domine, non sum dignus*, même pour les femmes, se conforme aux bulles de saint Pie V et de Paul V qui interdisent le moindre changement dans les paroles du Missel.

Le concile de Narbonne (1609) et le Rituel d'Annecy, publié en 1612, par saint François de Sales, se sont écartés de ces prescriptions en permettant au prêtre de dire en français : « Mon Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon corps; mais, par votre sainte parole, que mon âme soit sauvée ! »

Nous avons dit que le prêtre qui donne la communion fait le signe de la croix avec l'hostie sur la personne qui va la recevoir. Jadis, ce signe de croix se faisait quelquefois avec la main et après la communion des fidèles. C'est même une prescription que fait encore, en 1609, le concile de Narbonne.

La formule actuelle *Corpus Domini nostri*, etc., apparaît déjà dans le

(1) Sollerius, *Act. sanct.*, t. V jun., p. 143.

(2) *Homil. VI in Evang.*

(3) *Homil. in S. Thom.*

Sacramentaire de saint Grégoire, où elle est suivie de ces paroles pour la communion sous l'espèce du vin : *Sanguis Domini Jesu Christi custodiat te ad vitam eternam*.

Pendant les six premiers siècles, en Orient comme en Occident, la formule se bornait généralement à ces mots : *Corpus Christi, sanguis Christi*, et les communicants répondaient *Amen*.

Voici les principales variantes que nous trouvons dans les liturgies anciennes et modernes :

Que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous soient donnés pour le pardon de vos fautes et la rémission de vos péchés, dans ce siècle et dans l'autre. (*Liturgie de saint Jacques*.)

Voici le corps saint. — Voici le sang précieux de Notre-Seigneur, Dieu et Sauveur. (*Liturgie alexandrine de saint Marc*.)

Voici le corps et le sang de l'Agneau de Dieu qui vous sont donnés pour la rémission de vos péchés. (*De persica captivitate*, traité anonyme édité par Combefis.)

Que le corps et le sang du Seigneur vous servent pour la rémission de vos péchés et pour la vie éternelle. (*Concile de Rouen*, 650.)

Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous garde pour la vie éternelle. (*Alcuin, de officiis*.)

Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit pour nous le salut du corps et de l'âme. (*Helgaud, Vita reg. Roberti*.)

Ceci est le corps du Christ qu'il a livré pour nos péchés. — Ceci est le sang du Christ qu'il a répandu pour nous. (*Canons d'Ebnassali*.)

Ceci est le corps et le sang de Notre Dieu Emmanuel. *Hoc est in rei veritate*. (*Rituel de Gabriel de Philadelphie*.)

Dans la liturgie actuelle des Grecs, le prêtre, s'étant informé du nom du communicant, lui dit : « N, serviteur de Dieu, vous recevez le corps sacré et le sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour la rémission de vos péchés et pour la vie éternelle. »

Chez les Éthiopiens et les Abyssiniens, le prêtre dit en présentant l'hostie : « Voici le pain de vie qui est descendu du ciel; c'est vraiment le précieux corps d'Emmanuel, notre Dieu. Amen. » — Le diacre dit en présentant le calice : « C'est le calice de vie qui est descendu du ciel, c'est le précieux sang du Christ (1). »

Dans quelques parties de l'Abyssinie, le prêtre dit en donnant l'hostie : « Ceci est la chair sacrée que l'Emmanuel, notre Dieu, a pris

(1) Renaudot, *Lit. orient.*, t. I, p. 493.

dans le sein de Notre-Dame. » Le diacre distribue le vin avec une petite cuiller, en disant : « Ceci est le sang de Jésus-Christ, pour la vie du corps et de l'âme et pour la vie éternelle. » Un sous-diacre met ensuite dans le creux de la main des communicants un peu d'eau qu'ils avalent, après s'être rincé la bouche.

En Russie, le pape dit, en donnant la communion : « Ceci est le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été livré pour vous et pour plusieurs, en rémission de vos péchés. Toutes les fois que vous y participerez, vous ferez mémoire de la mort et de la Passion de Notre-Seigneur. Dieu vous bénisse ! »

Des formules hétérodoxes ont parfois remplacé les formes traditionnelles. Léothéric, archevêque de Reims, s'ingérait d'y ajouter ces mots : « Si vous en êtes digne, recevez-le. » Le roi Robert lui reprocha vivement cette innovation, qu'il appelait « une sorte d'examen par le corps et le sang de Notre-Seigneur (1) ». Jacques Spifames, évêque de Nevers, donnant la communion dans sa cathédrale, dit un jour : « Recevez la figure du Christ. » Le doyen du Chapitre qui l'entendit le traita d'impudent menteur. Bientôt après, ce misérable évêque, ayant abjuré sa foi se retira à Genève où il se livra au commerce des farines; c'est lui, dit-on, qui donna lieu à ce proverbe : Il est devenu d'évêque meunier (2).

En Orient, le communicant répond *Amen* aux paroles du prêtre; cet acte de foi se formulait aussi en Occident, au moins jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle. Ce fut probablement, dans l'origine, une protestation contre l'hérésie des Docètes qui n'admettaient pas une chair véritable en Jésus-Christ.

Cet acte de foi à la présence réelle est mentionné par les Pères de l'Église. Tertullien, dans son livre sur les spectacles, reproche à certains Chrétiens d'acclamer les gladiateurs de la même bouche dont ils ont prononcé *Amen*, en recevant les saints Mystères. Le pape Corneille, dans sa lettre à Fabien, évêque d'Antioche, lui dit que le schismatique Novatian exigeait de ceux auxquels il donnait la communion le serment de ne point retourner à l'unité catholique. « Ainsi, ajoutait-il (3), celui qui, en recevant le pain sacré, aurait dû répondre *Amen*, disait : « Je ne retournerai pas dans la communion de Corneille. »

(1) Helgaud, *Vita Roberti*.

(2) *Voyage litt. de deux Bénédictins*, t. I, p. 48.

(3) Euseb., *Hist. eccl.*, l. IV, c. XLIII.

Saint Léon dit dans un de ses sermons (1) : « Vous devez tellement participer à la Table du Seigneur que vous ne doutiez nullement de la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ; car on croit par la foi à ce qu'on reçoit par la bouche, et ceux-là répondent en vain *Amen* qui entretiennent des disputes sur ce qu'ils reçoivent. »

« Le sang de Jésus-Christ, dit saint Augustin (2), jette un grand cri sur la terre, lorsqu'après l'avoir reçu on répond *Amen* dans toutes les nations. »

Vers le VI<sup>e</sup> siècle, en Occident, ce fut généralement le prêtre seul qui ajouta *Amen* à la prière *Corpus Domini*. L'antique usage fut restauré à Milan et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le Missel de Paris.

## ARTICLE IV

## Du mode de réception eucharistique

Tous les monuments des premiers siècles nous montrent que les fidèles recevaient l'Eucharistie dans la main droite soutenue par la gauche, et se l'administraient ensuite eux-mêmes. Quand certains documents, tels que des Actes de saints ayant vécu dans les âges primitifs, nous parlent de communion déposée immédiatement dans la bouche, il faut se défier de leur antiquité. Ainsi on lit dans la Vie de saint Syr (3), premier évêque de Pavie, qu'un Juif se présenta pour recevoir l'hostie de sa main, afin de l'emporter chez lui et de l'outrager librement; mais il se trouva brûlé par l'hostie dès qu'il l'eût sur la langue. Ce récit est évidemment apocryphe. L'auteur a supposé que le Juif reçut l'hostie dans la bouche, car s'il l'eût reçue dans la main, il ne l'aurait pas lui-même déposée dans sa bouche, puisqu'il voulait l'emporter chez lui.

Les visions de Catherine Emmerich sont encore bien plus en contradiction avec les données historiques les plus certaines. Témoin ce récit du 18 avril 1821 : « Je vis, dit-elle, un peu après minuit, la sainte Vierge recevoir à genoux la sainte Eucharistie des mains de

(1) *Serm.* LXXXIX, c. III.

(2) *Contra Faust.*, l. XII, c. x.

(3) Labus, *Festè della Chiesa*, 9 décembre.

Pierre. Il tenait à la main la patène du calice sur laquelle étaient les saintes espèces, et il mit dans la bouche de Marie le morceau de pain rompu par Jésus lui-même. »

Tertullien (1) reproche à certains Chrétiens de recevoir le corps du Christ dans des mains qui se sont profanées par la fabrication des idoles.

Saint Cyprien (2) voit avec horreur la main qui, après avoir reçu le corps du Seigneur, sacrifie aux faux dieux.

Saint Ambroise (3) disait à Théodose, en lui reprochant le massacre de Thessalonique : « Comment étendez-vous ces mains encore teintes d'un sang innocent ? Comment osez-vous en de telles mains recevoir le corps du Seigneur ? »

« Considérez, dit saint Chrysostome (4), ce que vous recevez dans la main ; après qu'elle a été honorée d'un si grand don, ne la déshonorez point par des violences qu'elle exercerait contre le prochain. »

Saint Cyrille de Jérusalem (5) explique ainsi aux fidèles de quelle façon ils doivent recevoir le corps de Notre-Seigneur : « Quand vous approchez pour communier, il ne faut point venir les mains étendues, ni les doigts ouverts ; mais, soutenant de votre main gauche votre main droite, trône du divin Roi, recevez-y le corps de Jésus-Christ, en disant *Amen*. Alors, après avoir eu soin de sanctifier vos yeux par la vue d'un corps si saint et si vénérable, vous communiquerez en le mangeant. Mais prenez bien garde qu'il n'en tombe rien, considérant la perte que vous feriez de la moindre miette, comme si vous perdiez quelqu'un de vos membres. »

Saint Jean Damascène constate la coutume où l'on était, dans quelques églises, après avoir reçu l'Eucharistie dans la main, de s'en toucher les yeux, les lèvres et le front avant de la consommer (6). C'était dans le but de se sanctifier les sens, de les rendre moins accessibles aux tentations. Cette coutume régnait encore du temps de Théodore Studite (7). Peut-être faut-il en voir une réminiscence dans la rubrique d'un Missel d'Orléans (1504), recommandant au prêtre, après le *libera nos*, de toucher l'hostie avec la patène et de porter ensuite cette patène à ses

(1) *De idolatria*, c. vii.

(2) *Epist. LVI ad Thibitanos*.

(3) Theodoret., *Hist. eccl.*, l. V, c. xvii.

(4) *Homil. XXI ad pop. Antioch.*

(5) *Cat. myst. V.*

(6) *De fide orthod.*, l. IV, c. xiv.

(7) *Serm. XLVI.*

lèvres et à ses yeux. On pourrait reconnaître une autre analogie dans un rite de l'Église de Melita, où les fidèles, pendant l'élévation, tendaient les mains vers l'hostie, comme pour la saisir, et se touchaient ensuite religieusement les yeux (1).

Au VI<sup>e</sup> siècle, les hommes recevaient encore l'Eucharistie dans la main nue, et les femmes, dans la main couverte d'un *dominical*, linge blanc dont nous parlerons dans le LIVRE suivant (2). Un concile de Constantinople (587) dit que « Il n'est point permis aux femmes de recevoir l'Eucharistie dans la main nue. »

Les premiers exemples d'hostie déposée immédiatement dans la bouche apparaissent au VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècle. Saint Grégoire le Grand nous apprend que le pape saint Agapet, se rendant en Grèce, communia un sourd-muet en lui mettant l'Eucharistie dans la bouche (3). Dans la vie de saint Magnebode (4), nous voyons que cet évêque d'Angers déposa la communion dans la bouche d'une jeune fille malade, qui était venue de fort loin pour solliciter sa guérison, et dans celle d'un aveugle. Il s'agit ici, il est vrai, d'infirmités et de malades, et peut-être a-t-on pu les assimiler à ceux qui recevaient le Viatique et pour lesquels on dut souvent, par nécessité, faire dérogation à l'usage habituel. Mais Jean Diacre (5) nous donne un témoignage plus général, quand il dit que saint Grégoire le Grand déposait l'hostie dans la bouche des communiants.

Le concile de Constantinople *in Trullo* (692) désapprouve ceux qui recevaient l'Eucharistie dans ces vases d'or ou de quelque autre matière précieuse, au lieu de la recevoir dans leurs mains, comme si une créature inanimée était préférable à la main de l'homme. Parfois aussi c'était sur une petite tablette que le communiant recevait le pain consacré. Cet usage existait déjà du temps de saint Jean Chrysostome (6).

En Orient, au VI<sup>e</sup> siècle, les deux modes étaient usités pour le Viatique. « Le malade qui communique, dit Jacques d'Édesse (7), peut, s'il le veut, recevoir l'oblation dans sa bouche ou, s'il le préfère, la prendre dans sa main pour se communier lui-même. »

(1) Macri, *Hierolox.*, V<sup>e</sup> *Hostia*.

(2) Chap. 1, art. 12.

(3) *Dial.*, l. III, c. III.

(4) D. Martène, *Spicil.*, t. V, append.

(5) *Hist. S. Gregor.*, l. II, n<sup>o</sup> 41.

(6) *Homil. LXI ad pop. Antioch.*

(7) *Nomocanon*, c. IV, sect. 4.

Le P. Bède nous parle d'un religieux, nommé Codmon, qui, sentant la mort arriver, se fit apporter l'Eucharistie qu'il reçut dans sa main (1).

Au vi<sup>e</sup> siècle, saint Jean Damascène nous dit : « Allons à Jésus-Christ avec une ardente charité et, mettant nos mains en forme de croix, recevons-y le corps du Crucifié. »

Nous lisons dans les Actes de sainte Odile que cette abbesse, sur son lit de mort, prit dans ses mains le calice où se trouvaient le corps et le sang de Notre-Seigneur, et qu'elle s'en communia. On comprend facilement que, dans ces cas d'intinction, il n'était pas convenable de déposer dans la main une hostie toute imbibée de précieux sang ; aussi, dès le x<sup>e</sup> siècle, dans une grande partie de l'Orient, on se servit d'une cuiller pour donner la communion.

En ce qui concerne l'Occident, plusieurs écrivains (2) prétendent que l'usage de remettre l'Eucharistie dans la main cessa au vi<sup>e</sup> siècle ; ils se basent sur un canon d'un concile de Rouen, conçu en ces termes : « L'Eucharistie ne doit pas être déposée dans la main des laïques, mais dans leur bouche (3). » Or, ce concile, qu'ils placent en 650, date du ix<sup>e</sup> siècle, comme l'ont montré Mgr Héfélé et les meilleurs critiques. C'est là, après tout, une ordonnance locale, déterminée peut-être par quelque regrettable accident. C'est en effet pour diminuer les cas de chutes d'hostie que le prêtre la plaça directement sur la langue des communicants. Ce nouveau mode ne pouvait point s'introduire partout en même temps ; nous croyons qu'il ne se généralisa qu'au xi<sup>e</sup> siècle. Il est prescrit dans les *Coutumes de Cluny*, rédigées par Udalric.

Le diacre et le sous-diacre conservèrent plus ou moins longtemps le privilège de se communier eux-mêmes. Dans la messe d'Illyricus et dans un ancien Ordre romain publié par Mabillon, le sous-diacre seul reçoit l'Eucharistie dans la bouche, tandis que le diacre et les prêtres la recevaient dans la main. Dans la description de la messe que nous donne Jean d'Avranches (xi<sup>e</sup> siècle), le célébrant communie le diacre et le sous-diacre, tandis que beaucoup plus tard, en 1259, les Statuts des Chartreux indiquent que ces deux ministres de l'autel se communiaient eux-mêmes.

L'usage de mettre l'Eucharistie dans la main des ministres s'est conservé en Orient, surtout dans les monastères. On fait de même, à

(1) *Hist. angl.*, l. IV, c. xxiv.

(2) Hospinien, *Hist. sacrament.*, t. I, p. 33.

(3) Mansi, t. X, p. 1199.

l'égard des laïques, en Syrie, en Géorgie et en Mingrèlie. Dans le reste de l'Orient, deux rites différents sont usités. Ici, on met dans la bouche du communicant, à l'aide d'une cuiller, du pain consacré trempé dans le précieux sang ; là, on dépose encore l'Eucharistie dans la main du communicant. On sait que les Orientaux ont l'habitude de porter la main sur la tête et au front en signe de vénération : c'est dans ce but qu'un certain nombre d'entre eux, après avoir reçu l'Eucharistie dans la main, la mettent un instant sur la tête en récitant une prière.

Les Hussites, en restaurant l'usage de la coupe, reprirent également celui de la réception du pain dans la main ; la plupart des Églises protestantes firent revivre cette coutume primitive. Dans la prétendue Église gallicane de M. Hyacinthe Loyson, les fidèles reçoivent aussi l'hostie dans le creux de la main et la prennent ensuite avec la langue.

Dans toutes les communions orientales, le même pain sert à la communion du célébrant, du clergé et des fidèles. Il n'en est pas ainsi chez les Nestoriens, qui consacrent trois ou quatre pains dont un doit être exclusivement réservé au célébrant (1).

En Occident, depuis le onzième siècle, au moins, de petites hosties sont données aux fidèles ; une grande est réservée au célébrant. Des exceptions sont cependant admises pour certains cas. On lit dans la Vie du B. Herluin, fondateur de l'abbaye du Bec, que l'abbé Roger, ne trouvant point d'hostie consacrée dans le ciboire de l'église, prit une parcelle de la grande hostie qu'un célébrant venait de consacrer et en communia l'abbé Herluin.

Le Missel romain permet de communier un malade en péril de mort avec une parcelle de la grande hostie destinée au prêtre, quand il n'y en a pas d'autre. Plusieurs théologiens (2), appliquent cette règle à toute personne se présentant à la sainte Table.

Un décret de la Congrégation du concile de Trente, approuvé par le pape Innocent XI (3), enjoint aux évêques, curés et confesseurs d'avertir les fidèles qu'on ne doit donner à qui que ce soit ni plusieurs hosties à la fois, ni une grande hostie. Ces abus, sollicités par la dévotion mal entendue de quelques fidèles, furent parfois entretenus par la complaisance de leurs curés. Sainte Thérèse elle-même avoue qu'elle était bien aise de recevoir de grandes hosties pour jouir plus longtemps

(1) Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, part. I, p. 243.

(2) S. Thomas, Jacques de Graffio, Scortia, etc.

(3) 12 februar. 1279.

de la présence sensible de Jésus-Christ. Son confesseur, saint Jean de la Croix, pour la mortifier, ne lui donna un jour que la moitié d'une hostie.

L'amour vaniteux du privilège était quelquefois le mobile de ces singularités. On raconte qu'en 1384, un seigneur de Schosberg, nommé Milser, voulut, par orgueil, communier avec une grande hostie semblable à celle que consacre le prêtre. Les religieux de l'église de Séefeld ne parvinrent point à vaincre son obstination à cet égard et eurent le tort de consentir enfin à ses désirs. L'hostie que Milser reçut dans sa bouche s'en échappa, en versant des flots de sang, et le communiant s'enfonça dans le sol jusqu'aux genoux. En vain voulut-il s'accrocher à l'autel, la pierre s'amollit et céda sous sa main. Il allait être englouti tout vif, quand un acte de repentir le sauva. On montre au couvent des Augustins de Séefeld, près d'Inspruck, l'hostie miraculeuse conservée dans un reliquaire de verre, l'empreinte d'une main sur la pierre d'autel, un enfoncement dans le pavage et une inscription sur une plaque d'airain où est narrée cette légende (1).

Pour éviter les chutes d'hostie, les conciles recommandent que le servent de messe accompagne le prêtre pendant la distribution de l'Eucharistie, et prescrivent aux communicants de tenir entre les mains un pan de la nappe de communion. Bien que la rubrique ne prescrive rien à ce sujet, dans beaucoup de diocèses, aux messes solennelles, pendant la communion, le diacre tient la patène sous le menton de chaque communiant, pour recueillir les parcelles, s'il s'en échappait quelqu'une. Aux messes basses, dans un certain nombre d'églises, le prêtre tient tout à la fois de la main gauche le ciboire et la patène. Nous parlerons plus tard (2) de l'invention des ciboires à charnière, dont le couvercle joue le rôle de patène.

En traitant de la communion sous les deux espèces, nous avons suffisamment indiqué les rites qui accompagnaient jadis la libation du calice. Nous nous bornerons donc ici à reproduire un curieux passage de saint Cyrille de Jérusalem (3) : « Après avoir ainsi communiqué au corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, approchez-vous du calice du sang, non pas en étendant les mains, mais en vous inclinant comme pour l'adorer et lui rendre hommage, en disant *Amen* ; puis, sanctifiez-vous

(1) Bredénbach, *Collat. sacr.*, I, I, c. LV; Misson, *Voyagé d'Italie*, 4<sup>e</sup> édit., t. I, p. 131.

(2) Livre XVII, ch. III.

(3) *Catech. myst.*, V.

par l'attouchement de ce sang de Jésus-Christ que vous recevez ; et, pendant que vos lèvres en sont encore trempées, essuyez-les avec la main, et portez-la aussitôt à vos yeux, à votre front et aux autres organes de vos sens pour les consacrer. Enfin, entendant la dernière prière du prêtre, remerciez Dieu de ce qu'il vous a rendus dignes de participer à des mystères si grands et si élevés. »

En Orient, on distribuait parfois des grappes de raisin avec l'Eucharistie. Le concile de Constantinople *in Trullo* veut « qu'elles soient bénites séparément comme des prémices et qu'on en donne aussi séparément à ceux qui en demanderont (can. 28) ».

Nous terminerons ce chapitre en parlant des chants qui avaient lieu pendant la communion, quelquefois avant et après.

Le type de ces chants se trouve dans le récit de la Cène : *Et hymno dicto, extierunt in montem Oliveti*. Ce sont même ces hymnes d'actions de grâce qui ont donné lieu au nom d'*Eucharistie*. Elles ont probablement commencé en Orient, dès l'origine du Christianisme, et de là se sont répandues partout. Saint Augustin nous dit qu'elles se sont introduites de son temps dans l'Église de Carthage.

On chantait surtout des psaumes ; mais comme il y en a plus d'un approprié au bienfait eucharistique, le choix en fut différent selon les églises. Les *Constitutions apostoliques* prescrivent de chanter le psaume XXXIII *Benedicam Domino* ; saint Jérôme parle du psaume XLIV *Eruclavit cor meum* ; Tertullien et saint Augustin mentionnent le psaume CXXXIII *Ecce quam bonum*. Saint Jean Chrysostome recommande le psaume CXLIV *Oculi omnium*. La liturgie de saint Jacques prescrit le psaume XXXIII *Benedicam* ; la liturgie de saint Marc, le psaume XLI *Quemadmodum desiderat cervus ad fontem aquarum*.

Des chants de diverse nature accompagnaient parfois ou remplaçaient les psaumes. En Afrique, c'était le *Domine non sum dignus* ; en Espagne et dans les Gaules, c'était le *Credo* ; ailleurs c'étaient des hymnes spéciales, comme celles que composa saint Rembert pour l'Église de Hambourg.

Dans la liturgie de saint Basile, les clercs chantaient, avant et pendant la communion, les paroles suivantes : « Le Christ sacrifié se distribue parmi nous. *Alleluia*. Il nous donne son corps en nourriture et nous communique son sang divin. *Alleluia*. Approchez-vous du Seigneur et remplissez-vous de sa lumière. *Alleluia*. Goûtez et voyez combien est suave le Seigneur. *Alleluia*. Bénissez le Seigneur dans les cieus. *Alleluia*. Bénissez-le sur les hauteurs. *Alleluia*. Bénissez-le



tous, ô vous, ses anges. *Alleluia*. Bénissez-le toutes, ô vous, ses vertus. *Alleluia*. » Quand la communion se prolongeait, les clercs ajoutaient à ces versets un cantique inspiré par la fête du jour ou par le temps liturgique.

Dans le rite ambrosien, on chantait pendant la communion une antienne appelée *Transitorium*. Aux grandes fêtes, où les communions étaient nombreuses, on ajoutait les psaumes *Benedixisti* et *Dominus regit me*, usage qui fut rétabli par le troisième concile de Milan.

Le chant qui est appelé *Tricanum* par saint Germain de Paris, dans son *Traité sur la liturgie gallicane*, est probablement l'antienne *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus*, qu'on trouve dans les Missels gallican et mozarabe. Cette dénomination peut provenir de ce que cette antienne était suivie de la doxologie *Gloria Patri* et d'un triple *Alleluia* (1).

L'usage de chanter un psaume entier avec le *Gloria Patri* durait encore à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, puisqu'il est consigné par l'auteur du *Microloge*. C'est vers cette époque qu'on réduisit ce chant à un simple verset, nommé *antienne* parce qu'on le répétait après chaque verset du psaume dont il était tiré : c'est là l'origine de la prière que nous appelons aujourd'hui *communion*.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le pape Nicolas III ordonna de chanter avant la communion le psaume *Lætatus sum*, pour demander la paix entre les princes chrétiens. Cet usage se prolongea jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Dans l'antique liturgie lyonnaise, encore suivie au XVII<sup>e</sup> siècle, on chantait à la communion, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël, l'antienne suivante : « Peuples, approchez-vous de ce mystère sacré, immortel, pour y faire l'offrande de vos cœurs. Venons-y avec crainte et avec foi. Prenons avec des mains pures ce gage de réconciliation, parce que l'Agneau de Dieu s'est offert en sacrifice pour nous à son Père. Adorons lui seul, glorifions lui seul, en chantant de concert avec les anges *Alleluia*.

La liturgie éthiopienne chante des hymnes en l'honneur du Saint-Sacrement et aussi du saint dont on célèbre la fête.

Dans le rite arménien, on chante l'hymne suivante pendant qu'on donne la communion au peuple :

(1) Le Brun, *Cérém.*, t. II, p. 350.

O Église, mère de la foi, asile des noces sacrées,  
Splendide chambre nuptiale,  
Maison de l'Époux immortel

Qui vous a parée d'ornements éternels,  
Vous êtes un autre ciel admirable ;

Élevé de gloire en gloire,  
Qui nous avez régénérés par le moyen du baptême  
Et nous avez rendus des fils resplendissants de lumière ;  
Qui nous avez distribué ce pain purificateur,  
Et nous avez donné à boire le sang redoutable ;  
Qui nous avez élevés au plus haut degré,  
Jusqu'à partager le sort des célestes intelligences.

Venez donc, ô fils de la nouvelle Sion,  
Approchez-vous avec pureté du Seigneur.

Goûtez et voyez combien Notre-Seigneur est doux et puissant.  
L'antique tabernacle était une figure qui vous représentait,

Mais vous, vous êtes la figure du tabernacle suprême.

Il a brisé les portes de fer ;

Vous, vous arrachez de leurs fondements les portes de l'enfer ;

Il a triomphé du Jourdain,

Vous, de la mer de la malice universelle.

Son conducteur était Josué,

Le vôtre est Jésus, le Fils unique du Père éternel.

Ce pain est le corps de Jésus-Christ,

Ce calice est le sang de la nouvelle alliance.

Le plus grand des mystères se révèle à nous,

Dieu même se manifeste à nous.

Voici le Christ lui-même, le Verbe divin

Qui est assis à la droite du Père,

Qui, immolé ici parmi nous,

Efface les péchés du monde.

Il est béni dans l'éternité,

Avec le Père et l'Esprit-Saint,

Maintenant, toujours et à jamais,

Et dans les siècles sans fin (1).

(1) Lapostolet, *Liturgie de la messe arménienne*.

## CHAPITRE V

Des rites, cérémonies et coutumes qui suivent ou qui suivaient  
jadis la réception eucharistique

Dans le LIVRE XIV, nous avons parlé du vin que le diacre offrait parfois à ceux qui venaient de communier (1). Dans notre *Histoire du Baptême*, nous nous sommes occupés du lait, du miel et du vin qu'on donnait aux néophytes après leur communion (2). Nous n'avons donc à parler ici que de l'action de grâces.

Après avoir communiqué les fidèles, le célébrant purifie le calice en disant : « Faites, Seigneur, que nous recevions avec un cœur pur ce que nous avons pris par la bouche, et que ce don temporel devienne pour nous un remède éternel. » Cette prière est au pluriel, parce qu'autrefois elle était également prononcée par tous les fidèles qui avaient communiqué. Quand le célébrant seul continua à la dire, mais tout bas, la formule fut parfois mise au singulier : *Quod ore sumpsit*, etc.

Le prêtre se purifie les doigts, en récitant une prière où il demande à Dieu d'être entièrement purifié de ses péchés — *ut in me non remaneat scelerum macula* — « Quand le prêtre disait cette prière au nom de tous les fidèles, remarque le Père Le Brun (3), il ne disait pas ce mot *scelerum* qui signifie crimes ; mais quelques prêtres ont été portés à s'appliquer en particulier cette prière à chaque messe et ont ajouté ce mot. Les prêtres ne craignent jamais de parler trop humblement d'eux-mêmes à l'autel, au lieu qu'ils parlent toujours de l'assemblée des fidèles avec beaucoup de réserve. Comme ils doivent être plus purs que le commun des fidèles, ils regardent leurs péchés comme de grands crimes. »

L'action de grâces constitue la sixième partie de la messe ; elle

comprend l'antienne de la communion, l'oraison de la post-communion, *l'ite missa est*, la bénédiction et la lecture de l'Évangile selon saint Jean.

Mais l'action de grâces par excellence, c'est la post-communion, oraison où le prêtre, parlant au nom de tous ceux qui ont communiqué comme au sien, remercie Dieu du bonheur ineffable d'avoir participé aux divins Mystères et lui demande la grâce d'en conserver les fruits.

Cette oraison finale s'appelait autrefois *oratio ultima, complenda*, ou *ad complendum*.

Dans les *Constitutions apostoliques*, le diacre disait : « Nous qui avons reçu le précieux corps et le précieux sang de Jésus-Christ, rendons grâce à Celui qui a bien voulu nous admettre à la participation de ses saints Mystères ». Dans la liturgie de saint Basile, la distribution de l'Eucharistie se terminait par ces paroles du diacre : « Priez pour tous les Chrétiens. »

D'autres liturgies renferment de fort belles prières pour l'action de grâces ; en voici quelques-unes :

LITURGIE DE L'APÔTRE SAINT JACQUES. — Nous vous remercions, Seigneur, et nous vous louons surtout à cause de votre immense et ineffable amour pour les hommes. O Dieu ! tous ceux que vous daignez admettre à partager votre banquet céleste, ne les condamnez pas, puisque vous les avez admis à participer à vos divins Mystères !

Dieu clément, conservez-nous plutôt dans la justice et la sainteté, pour que nous devenions dignes de communier à un Esprit si pur et de partager le sort et l'héritage de tous les saints qui vous ont plu sur la terre.

Dieu grand et plein de gloire, qui avez abaissé les cieus et êtes descendu pour nous sauver, regardez-nous dans votre miséricorde et dans votre grâce. Bénissez votre peuple, conservez votre héritage, et que nous puissions vous louer dans les siècles des siècles.

Je bénirai le Seigneur en tout temps, et sa louange sera toujours sur mes lèvres.

LITURGIE ALEXANDRINE DE SAINT BASILE. — O Dieu, vos serviteurs viennent d'accomplir le Sacrifice ; ils adorent votre saint nom, et se courbent en même temps devant vous. Habitez en eux, Seigneur ; que votre esprit circule dans leurs âmes : soutenez-les dans leurs bonnes œuvres ; élevez leurs cœurs au-dessus de toute influence, de toute pensée terrestre.

Accordez-leur qu'ils vivent, qu'ils pensent à Celui qui est seul la vie ; qu'ils comprennent ce qui est de vous par les mérites de votre Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, vers lequel nous élevons la voix en criant : O Seigneur ! notre salut, ayez pitié de nous.

LITURGIE DES SYRIENS JACOBITES. — Que mes doigts modulent vos louanges ; que ma bouche exalte votre gloire ! Honneur à Celui qui, par sa mort, a détruit la mort, et qui a délivré tous les enfants des hommes, en s'immolant pour eux !

Que les mains des hommes qui se sont étendues vers vous, Seigneur, vous le Fils de Dieu, le prix de notre rançon, au dernier jour, à votre tribunal suprême, ne soient pas snistées par l'ardeur des flammes ; car, c'est de la main de votre Église, ô Christ, notre Roi, que vous sont offerts les sacrifices. Recevez-les dans votre clémence ; vous

(1) Tome I, page 619.

(2) Tome II, p. 455.

(3) *Cérém.*, V<sup>e</sup> part., art. 9.

qui aimez les âmes pénitentes, laissez-vous apaiser par ces sacrifices. Qu'ils montent vers vous comme une sainte odeur; qu'ils nous obtiennent à tous le repos et la miséricorde, dans les siècles des siècles.

Si Moïse a pu rendre la vie aux Israélites pécheurs, en répandant le sang des animaux, combien plus aisément ne l'obtiendra pas aux fidèles défunts le sacrifice vivant et vivifiant que nous venons d'offrir pour eux.

Que les vivants conservés par votre amour, que les morts ressuscités par votre clémence, que toute créature rende gloire à votre Majesté, vous le Père, vous le Fils et le Saint-Esprit, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles.

O Dieu, je suis entré dans votre maison; ô Roi du ciel, je me suis prosterné devant votre trône; pardonnez-moi tous mes péchés.

LITURGIE DE SAINT GRÉGOIRE. — Nous vous rendons grâce, ô notre Père, Dieu saint et tout-puissant, source de tout bien, créateur des êtres, qui nous avez donné ce pain sacré, immortel; qui nous avez ouvert le chemin de la vie; qui nous avez montré la route par laquelle nous pourrions monter au ciel; qui avez accordé à vos serviteurs la multitude de tous les biens; vous, Seigneur, tendre ami des hommes, conservez en nous la grâce de votre sagesse, afin qu'elle ne tourne pas à notre condamnation; mais qu'elle soit notre repos, notre gloire, l'acquisition de la vie, la vigueur de notre âme, la pureté de notre corps, que nous vivions en vous; que nous accomplissions en tout temps la justice; qu'en nous soit gloriifié votre nom, et que la gloire, l'honneur vous soient rendus maintenant et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Dans les temps relativement modernes, sainte Gertrude, sainte Thérèse, saint Liguori, etc., ont composé, pour l'action de grâces, des actes ou des hymnes, destinés à faciliter l'expansion de la piété. Voici, traduit en vers, le cantique que récitait sainte Thérèse après sa communion (1) :

## I

Dieu, s'unissant à moi par un heureux mélange,  
Fait sentir à mon cœur son amour pur et vif.  
Je suis libre, il est mon captif;  
C'est lui qui sous mes lois de lui-même se range.  
Quoi, mon Dieu, mon captif? Ah! le puis-je souffrir?  
Dans ce renversement étrange,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## II

Oh! qu'il me reste encore une longue carrière!  
Que cet exil est dur, qui m'arrête en ces lieux!  
Que le séjour est ennuyeux  
Qui retient dans les fers une âme prisonnière!  
Attendant que la mort vienne me secourir,  
Mais, ignorant l'heure dernière,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

(1) Nous l'empruntons à l'excellent ouvrage de M. l'abbé Noël: *Instructions sur la liturgie*, t. III, p. 431.

## III

La vie est à mon goût d'une amertume extrême;  
Est-ce vivre, Seigneur, que de vivre sans vous?  
Si l'amour que je sens est doux,  
Le terme de l'attente, hélas! n'est pas de même.  
Ce faux rude et pesant m'empêche de courir;  
Et, toujours loin de ce que j'aime,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir!

## IV

Je fonde sur la mort toute mon espérance.  
L'arrêt qui limita le compte de nos jours,  
Sitôt qu'il en tranche le cours,  
D'un meilleur avenir nous donne l'assurance.  
Mort, dont le coup propice exempte de périr,  
Hâte-toi pour ma délivrance.  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## V

Fol amour des mortels, trop dangereuse vie,  
Un autre amour, plus noble et plus puissant que toi,  
Armé de courage et de foi,  
Pour mieux me faire vivre à mourir me convie.  
Ta perte est le salut où je dois recourir;  
Que ne m'es-tu bientôt ravie!  
— Je me meurs du regret de ne pouvoir mourir.

## VI

La vie habite au ciel; heureux qui l'y peut suivre!  
Faisons pour la trouver un généreux effort.  
Ici la vie est une mort,  
Dont la mort cependant à la fin nous délivre.  
Approche, douce mort, qu'on ne peut trop chérir;  
Dans l'ardeur de mourir pour vivre,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## VII

Vie humaine, trésor qu'à tout autre on préfère,  
Si mon Dieu vit en moi, si je vis en mon Dieu,  
Craindrai-je de te dire adieu?  
Et la mort à ce prix me sera-t-elle amère?  
C'est un bien qu'elle seule a droit de m'acquiescer!  
Pourquoi faut-il qu'elle diffère?  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## VIII

Absente de mon Dieu, je languis, triste et sombre.  
Qu'est-ce que je puis voir, où je ne le vois pas ?

Ma vie est un affreux trépas :  
Mon jour est une nuit, et ma lumière une ombre,  
La source de mes maux sans lui ne peut tarir ;  
Lasse d'en voir croître le nombre,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## IX

Le poisson qui se meurt, sorti du sein de l'onde,  
Trouve au moins dans la mort la fin de son tourment.  
Mourir est un contentement,  
A qui traîne une vie en supplices féconds.  
Trop sûre que le temps ne sert qu'à les aigrir,  
Vivre ensemble est la mort en ce monde,  
Je meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## X

En vain, pour soulager le transport de mon âme,  
Je vous cherche, Seigneur, sur vos sacrés autels !  
Invisible aux yeux des mortels,  
Vous suspendez ma joie et redoublez ma flamme.  
Ce n'est qu'après la mort qu'on peut vous découvrir.  
Viens donc, ô mort que je réclame,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## XI

Vous le savez, mon Dieu, lorsque je vous possède,  
A peine puis-je, hélas ! un moment vous garder,  
Qu'au plaisir de vous posséder,  
La crainte de vous perdre aussitôt ne succède.  
Il n'est que le trépas qui m'en puisse guérir.  
Mourons, c'est l'unique remède.  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## XII

Mettez fin, mon Sauveur, à ma longue agonie.  
Sans vous je ne puis vivre, et je meurs pour vous voir.  
Ne retardez plus mon espoir,  
Rompez, brisez les fers d'une âme assez punie.  
Il est temps qu'à mes cris le ciel se laisse ouvrir ;  
Brûlant de m'y voir réunie,  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

## XIII

Mais non, je dois, Seigneur, pour apaiser votre ire,  
De ma vivante mort prolonger les douleurs.

Je dois, les yeux baignés de pleurs,  
Expier mes forfaits par un juste martyre...  
Ah ! quand si vivement pourrai-je m'attendrir,  
Qu'il soit enfin vrai de vous dire :  
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

Après la messe, les personnes qui ont communiqué, prêtres et laïques, consacrent un certain temps à faire leur action de grâces. Les saints se sont toujours distingués par la ferveur qui les animait en ce moment. Il serait trop long d'en énumérer ici des exemples. Bornons-nous à en citer un seul. Sainte Adélaïde, impératrice d'Allemagne, quand elle avait participé à la sainte Table, se tenait renfermée dans sa chambre, passait ensuite plusieurs heures à l'église et, pendant le reste de la journée, évitait toute conversation inutile.

On raconte que saint Jean d'Avila, voyant sortir de l'église une personne qui, après avoir communiqué, n'avait pas pris le temps de faire son action de grâces, la fit escorter par deux lévites avec des flambeaux, pour honorer Jésus-Christ qui était encore en elle.

Diverses précautions sont recommandées à ceux qui viennent de communier. Le Rituel romain les engage à s'abstenir de cracher et même à ne point réciter de prières, dans la crainte de laisser sortir de leur bouche quelque reste des saintes espèces. Saint Nicéphore imposait une pénitence de cinquante jours à celui qui crachait peu de temps après avoir communiqué (1). L'exagération sur ce point est poussée si loin chez les Abyssins, qu'il est interdit de cracher jusqu'au coucher du soleil.

Théodore Balsamon (2) et d'autres écrivains orientaux, voulant que toute la journée soit consacrée à rendre grâce à Dieu, interdisent aux communicants de prendre un bain, de se faire saigner, de se faire raser, etc.

(1) Can. 132, ap. Pitra, *Jur. eccl. græc. Hist. et Monum.*, t. II, p. 340.

(2) *Resp. ad Marc., patr. Alex.*

## CHAPITRE VI

## Des rites spéciaux motivés par la condition du ministre ou par celle du communicant

Le *Sacramentaire* de saint Grégoire et les anciens Ordres romains nous font connaître les rites spéciaux qui accompagnent la communion du pape aux messes pontificales. Le Souverain-Pontife communiait assis sur son siège, non loin de l'autel ; il distribuait ensuite le pain consacré aux évêques agenouillés devant lui ; l'archidiacre leur donnait le calice. Le pape descendait de son siège et allait distribuer les saintes hosties aux sénateurs et aux personnages notables qui se trouvaient au haut de la nef ; l'archidiacre suivait, pour leur présenter le calice où ils puisaient, avec un chalumeau d'or, le vin consacré. De leur côté, les évêques et les prêtres portaient la communion au peuple, suivis des diacres pour l'espèce du vin. Le pape, retourné à son trône, communiait enfin ceux des membres du clergé qui venaient de l'assister dans la distribution de l'Eucharistie.

A certains jours (le mercredi des cendres, le Jeudi saint, à la première messe de Noël), le pape, en célébrant, prenait la communion à l'autel et, ces jours-là, il buvait dans le calice, sans se servir de chalumeau.

La plupart des anciens rites se sont conservés dans la messe pontificale de nos jours, comme on le verra dans la description suivante :

« Après que la paix a été donnée et immédiatement avant les deux dernières oraisons, le pape quitte l'autel et remonte sur son trône. Le cardinal qui remplit les fonctions de diacre prend la patène sur laquelle sont les deux espèces de l'hostie, et recouvre le vase d'une étoile d'or à douze rayons, qui ressemble à l'astérisque dont se servent les Grecs. Ce couvercle est une précaution sagement employée pour que, dans le transport, le Saint-Sacrement ne soit pas exposé à tomber. On en voit le premier usage sous Urbain VIII. Ce diacre

porte ainsi les deux parcelles au cardinal-sous-diacre qui les reçoit dans ses mains recouvertes d'une écharpe à franges d'or, et se place à côté du pape, qui adore la sainte hostie. Pendant ce temps, toute l'assistance se met en état d'adoration, les troupes présentent les armes et mettent genou en terre comme au moment de l'élévation. Le sous-diacre se tient à la gauche du pape, pour signifier que c'est du côté droit que coulerent le sang et l'eau du même côté de Jésus-Christ. Le cardinal-diacre, revenu à l'autel, prend le calice et le porte avec le même cérémonial au pape ; il se place au côté droit du pontife, et cette position fait ressortir l'explication mystique dont nous venons de parler. Le pape récite les deux oraisons : *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi* et *Perceptio* ; pendant ce temps, les patriarches ou archevêques assistants tiennent auprès du pape un cierge allumé et le Missel. Quand les oraisons sont terminées, le pape prend de la main gauche une des deux parcelles de l'hostie, celle qui est au côté droit, et se frappe la poitrine en disant : *Domine non sum dignus* ; puis, faisant le signe de la croix, il se communique. Le cardinal-diacre donne au pape le chalumeau, et le pontife, le mettant dans le calice, boit une partie du précieux sang. Aussitôt après il rompt en deux parts la parcelle qui reste et en communique le diacre et le sous-diacre ; puis le calice est reporté à l'autel, pendant que le pape, tous les assistants et la garde-noble se tiennent à genou : là, le diacre se communique, par le moyen du chalumeau, sous l'espèce du vin, et, après lui, le sous-diacre ; mais celui-ci n'use point du chalumeau et purifie le calice. Le pape prend une ablution dans le petit calice spécial que lui présente le cardinal-évêque. Tel est l'ordre de cette communion qui nous reporte aux premiers siècles de l'Église, lorsque l'évêque, entouré de son *presbyterium*, célébrait les saints Mystères (1). »

Pourquoi le pape ne communique-t-il pas à l'autel où il a fait la fraction du pain, mais assis sur son trône ? Nous croyons que le représentant de Jésus-Christ imite ainsi la posture qu'avait à la Cène le divin Sauveur. Innocent III donne une autre explication qui nous paraît bien recherchée. « Le Souverain-Pontife, nous dit-il (2), agit ainsi parce que Jésus-Christ, à Emmaüs, fit la fraction du pain devant les deux disciples, figurés par le diacre et le sous-diacre, et mangea à Jérusalem en présence des douze apôtres ; car, on lit bien

(1) Angelo Rocca, *De sacra summi Pontificis communiōe sacrosanctam missam solenniter celebrantis commentarius*; Pascal, *Dict. liturg.*, au mot *Communion*.

(2) *De sacr. miss.*, I. VI, c. 11.

dans l'Évangile qu'il fit la fraction à Emmaüs, mais on ne voit pas qu'il y ait accompli la manducation ; à Jérusalem, on ne lit pas qu'il ait brisé le pain, mais on lit qu'il y a mangé. »

L'évêque, célébrant dans son diocèse ou hors de son diocèse, fait baiser son anneau pastoral. C'est là un vestige de l'époque où les fidèles, tantôt avant, tantôt après la communion reçue, baisaient l'évêque ou le prêtre, en signe de charité fraternelle. Sainte Marie l'Égyptienne en agit ainsi à l'égard du vieillard Zozime qui allait lui donner le pain de vie.

Le sixième Ordre romain nous dit que les diacres, avant la communion, baisaient la face de l'évêque, et le sous-diacre la main du pontife.

Au moyen âge, l'évêque n'embrassait pas seulement le diacre, comme aujourd'hui, mais aussi tous les prêtres auxquels il donnait la communion. Le temps prolongé que prenait cette cérémonie et le danger de laisser tomber l'hostie ont fait substituer à cet embrassement le baiser de l'anneau.

A diverses époques, des prêtres ont voulu s'arroger ce privilège, devenu exclusivement épiscopal, et réclamer pour eux-mêmes ce baiser de main, signe de respect pratiqué dans toute l'antiquité. Mais les décrets de la Congrégation des Rites ont toujours condamné cette prétention (1).

La condition du communiant détermine aussi certains rites spéciaux. Nous avons parlé de ceux qui accompagnent la première communion des enfants et la réception du Viatique. La communion du roi donnait lieu jadis à des cérémonies spéciales. Du Peyrat, aumônier de Louis XIII, nous les décrit en ces termes (2) : « Après la consécration et quand l'évêque a pris le précieux corps et sang de Notre-Seigneur, on prépare devant l'autel pour le Roy, un siège sur lequel on met un carreau de velours et une riche tavayole de point coupé, ou autre, et, au pied du siège, un autre carreau de velours ; quand l'évêque est prest de donner la communion au Roy, sa Majesté s'agenouille sur le carreau qui est au pied de ce siège, les mains jointes et priant Dieu. Lors, deux princes du sang royal ou autres princes, ou deux officiers de la Couronne, prennent les deux bouts de la tavayole proche du Roy, et le grand aumosnier et premier aumosnier prennent

(1) N<sup>o</sup> 1861 et 3528.

(2) *Antiquitez de la chapelle du Roy*, p. 785.

les deux autres bouts de la tavayole, et tous les assistants se mettent en prières et en dévotion. L'évêque alors se tourne vers le Roy et lui fait une brève exhortation sur le sujet du Saint-Sacrement, après laquelle et après les cérémonies ordinaires qui se font en telles actions de pénitence, il baille le corps de Notre-Seigneur au Roy. Et puis les officiers du Gobelet versent du vin dans une coupe de cristal, lequel après l'essay qui en est fait, est présenté à sa Majesté par le Grand Maître de France. »

Quand la communion est distribuée après la messe, le prêtre donne la bénédiction, avec la main, à ceux qui viennent de recevoir l'Eucharistie : c'est la prescription du Rituel romain. Dans la plupart des diocèses d'Allemagne, cette bénédiction se fait avec le saint ciboire.

Le cinquième concile de Milan (1579) voulait que le prêtre, distribuant la communion après la messe, ôtât sa chasuble et son manipule.

En Orient, il existe divers rites spéciaux pour la communion donnée aux prêtres et aux diacres. Dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, le célébrant dit : « Diacre, approche ; » le diacre s'avance, adore l'Eucharistie, en disant : « Voici que je viens vers le Roi immortel. » Quand il a récité le *Credo* et le *Confiteor*, le prêtre lui dit : « Serviteur de Dieu, diacre N, tu communies au précieux et saint corps de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, pour la rémission de tes péchés et pour la vie éternelle. » Après que le diacre a communiqué, le prêtre ajoute : « Ce qui a touché tes lèvres enlèvera tes iniquités et purgera tes péchés (1). »

En Grèce, les prêtres qui doivent communier à la messe pontificale versent quelques gouttes d'eau dans le creux de leur main droite, y passent légèrement le doigt et s'essuient ensuite. Puis, avançant la main droite, qu'ils placent sur la gauche, ils reçoivent ainsi la sainte Eucharistie.

Chez les Cophtes, le célébrant boit dans le calice où boivent à leur tour le prêtre assistant et le diacre. Ce dernier y puise une cuillerée de précieux sang qu'il donne à chaque ministre de l'autel ; puis, avec la même cuiller, il donne au clergé inférieur et aux laïques une particule du pain consacré qui a trempé dans le calice (2).

(1) Goar, *Euchol.*, p. 83.

(2) Renaudot, *Hist. patriarch. Alexand.*, lib. C, p. 261.

## CHAPITRE VII

## Des rites des sectes protestantes

Dans la messe allemande de Luther, le ministre dit, en donnant le pain : « Prenez et mangez, ceci est le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mort pour vous sur la croix ; qu'il vous fortifie dans la vraie foi pour la vie éternelle. » Et, il ajoute, en donnant le vin : « Prenez et buvez ; ceci est le sang de Jésus-Christ, qui a été répandu pour vous, pour la rémission des péchés. Qu'il vous fortifie et vous garde dans la vraie foi pour la vie éternelle. » Le communicant répond *Amen*.

M. Duchesne aîné (1) décrit ainsi une communion luthérienne à Augsbourg en 1834 : « Toutes les personnes qui sont dans l'intention d'y participer se lèvent, se rangent sur deux files et arrivent deux à deux jusqu'à l'autel. Les hommes se présentent les premiers, les femmes viennent ensuite. A l'instant où elles approchent de l'autel, elles font ensemble une révérence, reçoivent des mains du ministre le pain consacré, font encore ensemble une seconde révérence et passent ensuite derrière l'autel pour se présenter de l'autre côté, où sont deux diacres tenant chacun un grand calice d'une main et, de l'autre, un linge avec lequel ils ont soin d'essuyer le bord du vase, chaque fois qu'ils ont donné à communier. Sur le devant du sanctuaire, sont placés deux troncs où chaque personne, retournant à sa place, vient déposer, si elle le juge convenable, une offrande qui est employée au soulagement des pauvres de la paroisse. »

Les prêtres anabaptistes reçoivent de leur chef, Jean de Leyde, l'ordre de prononcer ces seules paroles en donnant la sainte communion : « Reçois, mange, souviens-toi du Seigneur (2). »

Dans une partie de l'Allemagne, on communie debout ; dans la Saxe on se met à genoux. D'après la discipline de cette Église, il est

interdit au ministre célébrant de se communier lui-même ; mais on admet des exceptions pour les cas très nombreux où il n'y a pas, dans le temple, un second ministre.

Une singulière question d'étiquette surgit au siècle dernier dans l'Église de Saxe. Voici ce que nous raconte à ce sujet l'auteur des *Cérémonies ecclésiastiques de Saxe* : « Quoique ces paroles, *Prenez et mangez*, ne doivent pas être regardées comme une formule de cérémonie, et qu'au contraire il faille les prendre en quelque manière pour une partie essentielle de la Cène, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ s'en est servi pour l'instituer, on demande s'il faut dire aux personnes qualifiées : *Prenez et mangez*, ou : *Que Monsieur ou Madame veuille prendre...* J'ai vu disputer assez longtemps sur cet article ; mais, pour dire ce que je pense, je crois qu'il ne faut gêner personne... Quand on s'adresse, en donnant la cène, à une personne qualifiée, on pourrait lui dire : *Que Monsieur ou Madame prenne* ; mais comme on se sert toujours de l'impératif en s'adressant à des personnes de basse condition, il semble qu'il ne conviendrait pas tout à fait de l'employer, en donnant la communion à des rois ou à d'autres princes. »

Les ministres de Strasbourg, en 1670, invoquèrent l'exemple de la Saxe, en demandant aux magistrats de la ville d'obliger les fidèles à recevoir la cène à genoux. Si saint Paul, remarquent-ils, dit que tout genou doit fléchir au nom de Jésus, à plus forte raison doit-il en être ainsi devant sa personne sacrée.

Voici comment doit se faire la cène, d'après la liturgie composée par Zwingle pour l'église de Zurich. Sur une table couverte d'une nappe, on met un panier plein de pains sans levain, des petits plats et des tasses de bois remplies de vin. Un diacre lit les passages de l'Épître aux Corinthiens et du 6<sup>e</sup> chapitre de saint Jean où il est question de l'Eucharistie. Après la récitation du Symbole et une exhortation du pasteur qui termine en lisant les paroles de l'institution, les fidèles reçoivent du ministre le pain présenté dans des plats, et le vin, dans des coupes. Les plus rapprochés rompent le pain, en mangent, passent le reste à leurs voisins, boivent une gorgée dans la coupe et la font circuler. La cène se termine par la lecture d'un chapitre de saint Jean et par diverses actions de grâces. Ce rite, avec plusieurs modifications, fut suivi plus tard par les Calvinistes.

Dans la *Liturgie des Églises de la principauté de Neuchâtel*, imprimée en 1713, le pasteur dit en donnant le pain : « Souvenez-vous

(1) *Voyage d'un iconophile*, p. 138.

(2) Clericati, *De ven. Euch. Sac. decisiones*, p. 20.

que Jésus-Christ, votre Sauveur, est mort pour vous et rendez-lui en grâce ; » et, en donnant la coupe : « Souvenez-vous que Jésus-Christ, votre Sauveur, a répandu son sang pour vous et rendez-lui en grâce. »

En Hollande, hommes et femmes s'asseyent à une longue table. Les diacres découpent le pain que le ministre distribue aux communicants. Les anciens veillent au bon ordre. Chez les Mennonites de ce pays, la cène est administrée après le sermon. Le ministre, accompagné de deux de ses collègues et de trois diacres qui tiennent chacun une corbeille de pains, vont en distribuer des morceaux à tous les assistants sans exception, en passant de rang en rang. Les fidèles attendent que le ministre, retourné à l'autel, se soit communiqué lui-même, pour manger le pain qu'ils ont reçu. Ils boivent ensuite le vin que distribuent les diacres.

Dans les Églises réformées de France, les fidèles se rangent successivement autour de la table ; le ministre leur présente le pain et le vin, remonte en chaire et prononce ces paroles :

« Mes Frères, qui venez de célébrer la mémoire de la mort de Jésus-Christ, nous vous supplions en son nom de faire en sorte que vous n'ayez pas reçu sa grâce en vain. Que le péché ne règne donc plus en vous ; mais conduisez-vous d'une manière digne de votre vocation, en sorte que rien au monde ne puisse vous priver de l'amour que Dieu vous a témoigné par Jésus-Christ. Ayez, comme ses saints et ses bien-aimés, des entrailles de miséricorde ; revêtez-vous de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. Supportez-vous les uns les autres ; et si l'un a sujet de se plaindre de l'autre, pardonnez-vous réciproquement comme Jésus-Christ vous a pardonnés. Que la paix de Dieu, à laquelle vous êtes appelés pour n'être qu'un seul corps, règne dans vos cœurs. Rendons-lui tous ensemble de très humbles actions de grâces.

« Prions !

« Père céleste, qui viens de nous donner, dans le sacrement de la sainte cène, les gages de notre réconciliation avec toi par Jésus-Christ, que te rendrons-nous pour un si grand bienfait ! Nous annoncerons pendant toute notre vie les richesses de ta miséricorde, par laquelle tu nous a adoptés pour tes enfants et appelés à ton héritage. O Dieu ! ta charité nous presse et nous possède. Tu nous a rachetés à un grand prix ; nous voulons te glorifier désormais dans nos corps et dans nos esprits qui t'appartiennent. Agrée, Seigneur, ces mouvements de

notre reconnaissance, et qu'il te plaise de nous aider par ta grâce à exécuter les promesses que nous te faisons aujourd'hui de t'être fidèles jusqu'à la mort. Enseigne-nous à faire ta volonté. Que ton Esprit nous transforme en de nouvelles créatures, en sorte que nous vivions désormais dans la foi que nous avons en ton cher Fils, qui nous a aimés et qui s'est livré pour nous. O Dieu de paix ! sanctifie-nous parfaitement ; et que tout ce qui est en nous, notre âme et notre corps, soit conservé irrépréhensible pour le jour de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel, comme à toi, Père céleste, et au Saint-Esprit, soient honneur et gloire, aux siècles des siècles. Amen. »

Toute l'assemblée demeurant debout, chante le cantique de Siméon :

Laisse-moi désormais,  
Seigneur, aller en paix,  
Car, selon ta promesse,  
Tu fais voir à mes yeux  
Le salut glorieux,  
Que j'attendais sans cesse ;

Salut, qu'en l'univers  
Tant de peuples divers  
Vont recevoir et croire,  
Ressource des petits,  
Lumière des Gentils,  
Et d'Israël la gloire.

Enfin le ministre congédie l'assemblée, en disant :

« Que l'amour de Dieu le Père, que la grâce de Jésus-Christ notre Sauveur, et que la communion ineffable du Saint-Esprit soient et demeurent avec vous, dès maintenant et à jamais. Amen (1). »

Il n'y a point, chez les Calvinistes, de formule rigoureusement prescrite pour la distribution de la cène. En diverses contrées, le ministre dit : « C'est ici le corps qui a souffert pour vous, » ou prononce quelques paroles tirées de l'Écriture sainte. Ailleurs, il fait cette distribution en silence. Dans un certain nombre de temples, celui qui reçoit le pain de la cène baise la main du ministre en signe de respect et d'hommage.

Dans la liturgie anglicane, la table de communion peut être mise soit dans le chœur, soit dans la nef. Le ministre se tient debout auprès

(1) *La liturgie ou l'ordre du service divin, selon l'usage des Églises réformées de France.* Paris, 1860 ; Bersier, *Liturgie à l'usage des Églises réformées*, p. 251.



de la table, du côté du Nord. Après la récitation du *Confiteor*, les fidèles reçoivent à genoux le pain et le vin. Les Presbytériens, qui s'asseyaient autour d'une table, disent que l'agenouillement est une invention de l'Antechrist ; les Anglicans s'excusent, en disant que c'est là une simple marque de respect qui n'implique aucune idée d'adoration.

Dans la première édition du *Prayer Book* (1549), il était enjoint au ministre de distribuer la cène en prononçant ces paroles : « Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été immolé pour vous, conserve votre corps et votre âme pour la vie éternelle. » Bientôt après, en 1559, on trouva que cette formule respirait le *papisme*, et on la remplaça par la suivante : « Prenez et mangez ceci, en mémoire de ce que le Christ est mort pour vous ; nourrissez-vous en dans votre cœur par la foi et la reconnaissance. — Buvez ceci, en mémoire de ce que le sang de Jésus-Christ a été répandu pour vous et rendez-lui en grâce. »

Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, un gentilhomme anglais, nommé Lacy, fonda à Londres une secte de fanatiques et de prophètes qui avaient beaucoup de rapport avec les Camisards des Cévennes. Bernard Picard (1) décrit ainsi leur parodie de la cène : « Lacy couvrait une table d'une nappe, y mettoit une assiette et sur l'assiette une tasse, se plaçoit lui-même au haut bout de cette table avec la petite prophétesse, sa femme-sœur. Les autres directeurs et prophètes se rangeaient aussi autour de la table, après quoi Lacy se levait, se plaçoit au bas-bout de la table et, dirigé par l'Esprit, adressoit à ses convives spirituels ces paroles : « Mes amis, si je ne vous avois appelés, vous ne seriez point venus... Je vous ai préparé cette table pauvre et chétive extérieurement, mais cependant pourvue de mets spirituels. Le vin que je vous donne, c'est mon esprit avec sa grâce... » Cette première partie de la cérémonie étant faite, il ôtoit la tasse de dessus l'assiette, prenoit l'assiette et la présentant à la ronde, il disoit : « Voilà les richesses spirituelles, prends-les, nourris-toi. » La cérémonie de la coupe eucharistique se faisait à peu près de la même manière. »

En général, le Protestantisme du xviii<sup>e</sup> siècle a éliminé de plus en plus ce qui restait d'éléments catholiques dans la cène, à ce point qu'un nommé Lange proposa cette formule pour l'administration de la cène

(1) *Cérém. religieuses*, t. IV, p. 180.

« Prenez un peu de pain ; que l'esprit de piété repose sur vous avec toute sa bénédiction. Prenez un peu de vin ; ce n'est pas dans le vin que réside la force et la vertu, mais en vous, en la parole de Dieu et en Dieu. » Une certaine réaction s'est opérée de nos jours en faveur des anciennes formes catholiques ; elles sont surtout sensibles, en Allemagne, dans le Rituel prussien, et, en Angleterre, dans les cérémonies *puséyistes*.

On ignore assez généralement qu'il existe à Paris, au n<sup>o</sup> 39 de l'avenue de Ségur, une *Église apostolique*, ainsi nommée parce qu'elle prétend remonter aux apôtres et renouer la chaîne de la tradition qui aurait été brisée par l'Église romaine. Ce culte qui, en réalité, date de 1830, compte à peine une centaine d'adeptes. Sa liturgie, rédigée en français, s'appelle *La Sainte-Eucharistie*, et se termine par la communion générale sous les deux espèces. Les fidèles s'agenouillent sur les marches du chœur, reçoivent l'hostie dans leurs mains et, quand ils l'ont consommée, boivent à même du calice. Le *Confiteor*, récité au début de l'office, est la seule préparation à cette communion ; car la confession est inconnue dans cette secte minuscule qui prétend être la seule véritable Église catholique (1) !

(1) Bernadille, *Esquisses et croquis parisiens*, ch. 1.